

**Relevé de décisions du CEVU**

**17 mai 2013**

**Le CEVU**

**Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007**  
**Vu les statuts de l'université adoptés le 4 mars 2008 et modifiés le 2 novembre 2010**

**Après en avoir délibéré, décide :**

---

---

**Informations du Vice-président**

➤ **Représentations du CEVU par le VP UT2M :**

- Bureau Formation Vie Étudiante du PRES mardi 7 mai 2013

Ont été examinés les points suivants : projet de cartographie des formations (retour des établissements avant fin mai 2013) - Journée des Masters (travailler sur le lien acteurs de l'enseignement supérieur – employeurs) - Accueil logement des étudiants en Midi-Pyrénées – ESPE (UT2M et UPS sont en désaccord sur la question du rattachement administratif de la future ESPE).

➤ **Question diverse : calendrier des examens des UE LANSAD**

Les enseignants du Département des Études du Monde Anglophone (DEMA) en charge du LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines) alertent le CEVU sur la difficulté d'organiser les examens sur les 3 sessions. 8000 étudiants sont inscrits en contrôle continu, et 3000 au SED ou en examen terminal pour seulement 12 enseignants et enseignants chercheurs du DEMA en charge d'UE. Ces examens ont toujours lieu le samedi, ce qui pose des problèmes en termes de logistique (accès aux salles, sécurité) et de moyens humains (disponibilité du personnel de la DTICE pour l'installation du matériel audiovisuel, et du secrétariat du DEMA qui désormais refuse d'être présent le samedi). L'équipe des enseignants en LANSAD – DEMA demande que soit mise en place : « *une rotation de ces journées attribuées aux composantes, afin de permettre que les difficultés d'organisation des examens le samedi soient partagées entre tous, et ne reposent plus uniquement sur les personnels du DEMA et de la DTICE.* » Les enseignants du LANSAD menacent de limiter les évaluations au seul contrôle continu, de fermer les UE accessibles par le SED, ce qui amènerait les étudiants en contrôle terminal à choisir des langues vivantes autres que l'anglais. En somme, c'est l'actuel calendrier des examens qui est mis en question.



CEVU du 17/05/2013

Laurent Matuszewski rappelle la réforme en 2010 du calendrier universitaire qui a porté la durée des enseignements à 12 semaines par semestre et la durée de suspension des activités pédagogiques à 6 semaines hors vacances d'été, mais encore le report de septembre en juin de la session de rattrapage. Afin de répondre à la demande du DEMA, il a été proposé d'organiser les examens à l'intérieur des enseignements mais cette proposition n'a pas été retenue. La rotation telle que demandée par le DEMA conduirait à inverser la proportion des examens organisés en semaine et le samedi. Laurent Matuszewski pose la question du maintien pour le LANSAD d'une organisation aussi lourde dès lors que le LANSAD n'est pas une certification mais une préparation au CLES.

Les conseillers du CEVU soulignent que plusieurs composantes sont confrontées au problème soulevé par le DEMA. Il convient de s'interroger sur la politique qui consiste à considérer le samedi comme un jour d'ouverture à l'université.

À l'issue de la discussion, Patrice Bouyssières propose la constitution rapide d'un groupe de travail qui réfléchira dans un premier temps sur la situation du DEMA et, dans un deuxième temps, sur le calendrier universitaire tel qu'il est expérimenté depuis 3 ans.

### 1. Validation du compte rendu du CEVU du 19 avril 2013

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu du CEVU du 19 avril 2013.

Votants : 23  
Pour : 23

### 2. Bilan des activités 2012 et projets 2013 de l'ESAV et de l'IRT

#### ➤ IRT

En préalable, Frédéric Rodriguez regrette que les instances élues n'aient pas répondu à l'invitation de l'Institut Régional du Travail (IRT) à participer à son Conseil en janvier. Il souhaite leur participation aux réunions organisées par l'IRT à l'avenir.

Le directeur de l'IRT rappelle l'IRT de l'UT2M, le 10<sup>e</sup> de cette sorte dans une université française, a été créé par arrêté ministériel en 2003. L'IRT est issu du mouvement d'éducation populaire. Sa vocation est de permettre à des syndicalistes dont l'organisation est représentée au sein du CA de l'UT2M (CFDT, CGT, FO) de compléter les acquis de leur expérience par des formations universitaires. L'idée de promotion sociale fonde l'IRT de l'UT2M.

#### Personnels

- À temps complet : le directeur et la responsable administrative ; deux mi-temps : un PAST et un CDD sur fonds propres.

#### Activité de formation

- Encadrement de 7 000 journées de formation en dix ans.

-

#### Activité de recherche

- L'IRT a organisé des réunions avec le Conseil Régional, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) qui financent nos études. Celle-ci pourrait financer pour la première fois des thèses. L'IRT encadre des stagiaires de Master 2. Il est partenaire des *Mardis de la sociologie* avec pour objectif de promouvoir l'idée de l'engagement qui donne du sens à son travail. À la rentrée 2013, l'IRT quittera l'Arche pour s'installer à l'UFR SES. L'IRT travaille également en coopération avec le CERTOP.

#### Projets

- Formations intersyndicales dont une sur l'axe « genre ».

Une grande manifestation sera organisée le 19 novembre 2013 à l'occasion des dix ans de l'IRT de l'UT2M.

Frédéric Rodriguez proposera un exposé de l'IRT plus détaillé lors d'un prochain CEVU.

#### ➤ **ESAV**

Jean-Louis Dufour rappelle que l'École Supérieure d'Audiovisuel (ESAV), École interne de l'UT2M, a été installée par décret le 23 janvier 1998. Avec la Fémis et Louis Lumière en région parisienne, l'ESAV est la 3<sup>e</sup> grande École française publique spécialisée dans l'enseignement du cinéma et de la télévision. Elle est l'unique École de ce type en région, située au centre-ville de Toulouse, et la seule qui soit ancrée dans une université française. L'ESAV fonctionne avec 16 ETP enseignants et 10 BIATSS. Elle recrute ses étudiants par concours : 554 pré-inscrits en 2012-2013 pour 31 étudiants admis. Les études sont adossées à une formation alternée lourde avec des procédures d'évaluation qui reposent essentiellement sur la réalisation audiovisuelle. L'ESAV est reconnue nationalement et internationalement par les partenaires institutionnels et professionnels comme le Centre International de Liaison des Écoles de Cinéma et de Télévision (CILECT) dont l'ESAV est membre de droit.

#### Formations

- De la Licence 3 au Master avec 5 parcours de spécialités : réalisation, image, son, décor et infographie multimédia post-production.
- Depuis la rentrée 2010 : Diplôme Universitaire de Recherche et de Création en Audiovisuel (DURCA, Bac + 6) dans le prolongement du Master d'études audiovisuelles.
- Formation alternée tout au long de l'année avec des professionnels, plus développée à partir du Master. Très forte politique de tutorat individualisé précédant l'accompagnement de projets personnels.



- Relation à l'international (CILECT, la Corrida Audiovisuelle, stand de l'ESAV au Festival de Cannes...).
- Option Master Recherche Expérimentation (REX) comme préfiguration d'un nouveau parcours Recherche.
- 3 nouveaux axes de formation appelés à se (re)structurer en partenariat avec des organismes ou institutions : un parcours de Licence professionnelle relative à l'infographie et au multimédia, et une option Master « Générique de films », susceptibles de se développer sur le site de Castres. L'ouverture de la formation, habilitée il y a deux ans, est suspendue à l'obtention d'un poste de Maître de Conférences. Deux options « Scénario » et « Production » qui pourraient être mises en place avec notre Service de la Formation Continue sont actuellement développées dans le cadre d'universités d'été en direction d'anciens étudiants ou de techniciens qui souhaitent réactualiser leur formation. Un atelier de direction d'acteur est également testé.

#### Activités de recherche

- Laboratoire de Recherche en Audiovisuel (LARA). L'équipe travaille sur l'axe création-recherche. Elle organise les Journées d'étude, des colloques et publie avec l'ESAV la revue scientifique *Entrelacs*.
- Projet d'un parcours Recherche avec une mention de Master « Création audiovisuelle » qui permettrait de regrouper l'ESAV, Louis Lumière et le Département SATIS de l'Université de Provence. La création d'un réseau est à l'étude.

#### Projets

- Dans le cadre des échanges internationaux : renforcer les projets de réalisations avec les étudiants issus d'autres écoles des pays membres du CILECT. L'ESAV réfléchit aussi à des codiplômations avec des pays du Maghreb et de l'Amérique Latine.
- Valorisation : refonte du site Internet de l'ESAV ; construction d'un réseau des anciens étudiants en lien avec la DOSI ; protection juridique des productions de l'École.

Le taux d'insertion professionnelle est de l'ordre de 90 %. Depuis une dizaine d'années, les 2/3 des diplômés partent sur Paris ou à l'étranger pour constituer leurs propres réseaux ou structures de production. À noter cependant que la Région Midi-Pyrénées et la Mairie de Toulouse font appel à des documentaristes formés par l'ESAV.

L'ESAV veut affirmer et revendiquer un enseignement professionnalisant original. Elle s'efforce de s'intégrer dans le dispositif LMD. L'objectif à terme est de pérenniser l'ESAV comme un pôle incontournable de la formation au cinéma et à l'audiovisuel en France. Pour Jean-Louis Dufour, il faut aussi « valoriser et singulariser l'ESAV, même au sein de l'UT2M ».

### 3. Formation, Orientation, Insertion (FOI)

Hélène Ricaud-Droisy présente dans un premier temps les points examinés en Commission FOI le 12 avril 2013 qui n'avaient pu être mis au vote en CEVU le 19 avril 2013.

#### ➤ Examen des demandes relatives aux UE dans les diplômes existants

- Master mention « Lettres » spécialité « Métiers de la recherche »

Avis favorable à l'unanimité de la Commission FOI.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande de modification d'une UE du Master mention « Lettres » spécialité « Métiers de la recherche ».

Votants : 23  
Pour : **23**

- Master mention « Lettres » spécialité « Métiers de l'écriture »

Avis favorable à l'unanimité de la Commission FOI.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande de modification de certains intitulés d'UE du Master mention « Lettres » spécialité « Métiers de l'écriture ».

Votants : 23  
Pour : **23**

La VP déléguée FOI donne lecture des points examinés en Commission FOI le 16 mai 2013.

#### ➤ Demande de modification des codes des UE 11A et 15A du CETIM (dossier porté par Karen Meschia)

Avis favorable à l'unanimité de la Commission FOI.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande de modification des codes des UE 11A et 15A du CETIM.

Votants : 23  
Pour : **23**



CEVU du 17/05/2013

➤ **Demande de création de deux UE optionnelles en M1 du Master mention « Géographie et Aménagement » spécialité « Géographie de l'Environnement et du Paysage » (dossier porté par Martin Paegelow)**

- UE 145 : intitulé « Préparation au C2I MEAD ». UE d'accompagnement et de préparation à la certification C2I MEAD dans les domaines transversaux D2 et D3. UE demandant 12 heures d'enseignant supplémentaire (ressources propres de la formation). 25 heures étudiant.
- UE 245 : intitulé « Atelier : Géographie de l'Environnement et du Paysage ». Il s'agit d'une extension de l'atelier déjà existant afin de donner plus de poids à cette forme d'apprentissage. UE ne consommant pas d'heures d'enseignants supplémentaires. 25 heures étudiant.

La Commission FOI demande avant de se prononcer la transmission de l'avis du Département Géographie – Aménagement – Environnement et de l'UFR SES. Ce point est donc reporté au prochain CEVU.

➤ **Demande de modification d'intitulés des UE actuelles « SC00142X - Philologie nordique I : Langue norroise » et « SC00352X - Philologie nordique II : Littérature et civilisation » (dossier porté par Jean-Christophe Bord)**

Modifications proposées :

- Niveau 4 (M1) : L'univers des Vikings I (langue & civilisation)
- Niveau 5 (M2) : L'univers des Vikings II (Mythes et Héros du Nord)

La Commission demande avant de se prononcer la transmission de l'avis du Département Langues Étrangères et de l'UFR LLCE. Ce point est donc reporté au prochain CEVU.

La VP déléguée FOI donne lecture des points examinés en Commission FOI le 16 mai 2013.

➤ **Demande de transformation du Département 2A2M en Département Carrières sociales option services à la personne (dossier porté par Laurence Redon)**

Laurence Redon présente le dossier.

Le DUT 2A2M a été créé en septembre 2008 dans l'objectif de former des techniciens en capacité de répondre à la fois à des emplois relevant de la gestion de services de maintien à domicile (gestionnaire d'EHPAD et de PME dans le domaine du SaP) et à



CEVU du 17/05/2013

des emplois centrés sur l'évaluation des besoins en équipements techniques et la préconisation de solutions pour favoriser le maintien à domicile.

Trois promotions de diplômés (2010, 2011 et 2012) mettent en perspective :

- un pourcentage de poursuite d'études important : 70 % (comparable à la moyenne nationale : 79 %) ;
- un taux d'insertion professionnelle à hauteur de 20 % ;
- une insertion et une poursuite d'études prioritairement dans le secteur tertiaire.

En regard de ces résultats, la Commission Consultative Nationale a préconisé la transformation du Département 2A2M en Département Carrières Sociales, option services à la personne.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission FOI.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande de transformation du Département 2A2M en Département Carrières sociales option services à la personne.

Votants : 23

Pour : 23

- **Demande de création du Diplôme d'Université « Formateur technique Parcours « Cuisine » ou « Services – Commercialisation » » (dossier porté par Yannick Masson, IUFM Midi-Pyrénées)**

Christine Vergnolle-Mainar présente le DU.

Ce DU propose, à toute personne ayant une expérience affirmée en cuisine ou en services commercialisation, de transmettre et de valoriser cette expérience en approfondissant et/ou en construisant des compétences dans les domaines technologiques et pédagogiques.

Recrutement : national et international, sur dossier

Formations proposées (6 mois à compter d'octobre 2013) :

- Formateurs en techniques culinaires
- Formateurs en techniques de services-commercialisation

La formation peut être autofinancée ou financée par les collectivités territoriales et les employeurs.

Avis favorable de la Commission FOI : 1 NPPV – 4 abstentions – 0 voix contre – 8 voix pour.

Le CEVU approuve à l'unanimité l'avis de la Commission FOI sur la demande de création du Diplôme d'Université « Formateur technique Parcours « Cuisine » ou « Services – Commercialisation » ».

Votants : 23

Pour : 23

#### ➤ **Dossier nomenclature des diplômes**

Un ensemble de documents a été transmis aux membres du CEVU.

Le problème qui se pose aujourd'hui est celui du calendrier d'habilitation/accréditation : il sera mis en œuvre soit en 2015, soit en 2016. Il est question de 2014 en ce qui concerne les Licences.

Autre problématique : au niveau des Domaines, certains paraissent mieux dotés que d'autres sans autre forme d'explication.

#### ➤ **ESPE : dossier d'accréditation et annexes**

Les membres du CEVU ont reçu le dossier d'accréditation de l'ESPE Midi-Pyrénées produit par le groupe projet en date du 14 mai 2013 qui précise que le point 5.1, « Modèle économique », est en cours de finalisation.

Le Président Minovez réunira les trois Conseils centraux et le Comité Technique en Congrès le 21 mai, avant la tenue du CA, dans la perspective de la transmission le 25 mai du dossier final de préfiguration de l'ESPE au Ministère par le PRES. La version finale était prévue pour le 14 mai. Elle est attendue aujourd'hui même.

Les élus du CEVU regrettent le « *déficit démocratique* » résultant du fait que le CEVU ne puisse se prononcer en amont du CA.

Les élus de l'IUFM s'alarment de la période de transition qui verra l'IUFM remplacé par l'ESPE. Selon les informations portées à la connaissance de la VP déléguée FOI, le comité de pilotage perdurerait jusqu'à la publication des arrêtés relatifs à l'ESPE.

Par ailleurs, Hélène Ricaud-Droisy informe les membres du CEVU qu'elle a transmis à la DGESIP des informations complémentaires concernant la demande de création en hors vague des deux Licences professionnelles suivantes :

- Licence professionnelle n° 3935 : Domaine « Sciences Humaines et Sociales », Dénomination nationale « Métiers de l'édition », spécialité « Librairie : Enjeux et pratiques émergentes » ⇒ Questions sur : l'objectif de l'effectif de 25 étudiants ; l'impact de la multiplication des stages sur l'emploi de libraire ; l'absence dans le dossier des avis du Syndicat de la Librairie Française et de



*CEVU du 17/05/2013*

l'INFL ; la pertinence d'ouvrir la formation dans un contexte de crise pour la librairie française ; la pertinence d'ouvrir la formation à Toulouse.

- Licence professionnelle n° 3998 : Domaine « Sciences Humaines et Sociales », Dénomination nationale « Management des organisations », spécialité « Responsable de Structure Petite Enfance (RSPE) » ⇒ Demande de précision sur : la place des outils informatiques pour assurer les enseignements ; l'adaptation des enseignements et de leur contrôle aux étudiants en formation continue ou ayant des contraintes particulières ; la durée du projet tuteuré (150 heures).

La séance du Conseil est close à 11h 50.